

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur
la convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en
salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 17 septembre 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 11 septembre 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, , *Adjoints*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :

- M. Dominique SINNAEVE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Adjoint,
- Mme Fabienne LORENT, Adjointe, donne pouvoir à Mme Olivia LEMERSRE, Conseillère Déléguée,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-09-04

CREATION D'UN SERVICE PUBLIC MUNICIPAL DES OBJETS TROUVES

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2122-28 ;
VU le Code Civil, notamment les articles 713, 1302, 2276 ;
VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
confiant la gestion des objets trouvés à l'autorité municipale ;

VU l'ordonnance royale du 23 mai 1830 portant sur les objets dont les propriétaires ne sont pas connus ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Sécurité - Administration Générale qui s'est réunie le 10 septembre 2026 ;

Considérant que la commune recueille régulièrement des objets trouvés sur son territoire.

Considérant la nécessité d'organiser leur réception, leur enregistrement, leur conservation et leur restitution, ainsi que le devenir des objets non réclamés.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 1er octobre 2026, un service public municipal des objets trouvés,
- **DE CONFIER** la gestion de ce service à la Police municipale, qui assure notamment la réception, l'enregistrement sur registre, la conservation, le délai de garde et la restitution des objets trouvés,
- **D'ASSURER** ce service à titre gratuit pour les usagers,
- **DE FIXER** les modalités de fonctionnement du service, notamment les conditions de dépôt, de conservation, de restitution et le devenir des objets non réclamés, par arrêté municipal portant règlement intérieur ci-joint,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du service public municipal des objets trouvés.

ADOPTÉE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,



Isabelle POLLET